



ASSURANCES :

Cap Rando est couvert pour sa responsabilité civile professionnelle: Contrat GENERALI n° AL974010.

Pour vous inscrire sur un séjour Cap Rando, vous devez impérativement être couvert par une assurance individuelle responsabilité civile couvrant votre activité, individuelle accident, assistance, rapatriement, et éventuellement annulation (vivement recommandée pour ne pas perdre votre paiement en cas d'imprévu inscrit dans votre contrat d'assurance annulation).

Nous proposons aux citoyens européens (uniquement), de souscrire l'assurance « Cap Sécurité » de Chapka Assurances. Celle-ci vous couvre en annulation, interruption de séjour, individuelle accident, assistance 24h/24h, frais médicaux à l'étranger, assurance bagages, responsabilité civile, et certains cas d'annulation pour cause de Covid. Vous pouvez également ne souscrire qu'une assurance annulation si vous avez une assurance couvrant les autres risques. Voir les tarifs et le détail des garanties pages suivantes.

Pour les citoyens non européens: voir les assurances voyages proposées par Axa: <https://www.axatravelinsurance.com/>

FRAIS D'ANNULATIONS CAP RANDO :

Attention: les séjours sont confirmés sous réserve d'un nombre minimum de participants, Tout séjour peut être annulé par le prestataire en cas de nombre insuffisant de participants: Jusqu'à 20 jours avant la date d'un séjour de plus de 6 jours, 7 jours pour un séjour de 2 à 5 jours.

En cas d'annulation de la part du prestataire, nous vous proposerons un séjour alternatif, si cette proposition ne vous convient pas nous effectuerons un remboursement intégral (hors frais d'assurances et transports non remboursables) des sommes payées sans indemnité.

En cas d'annulation de la part du client, il sera retenu en plus du prix de l'assurance et des frais de dossiers, transports, les sommes suivantes :

Prestations hors transports:

A plus de 60 jours: une somme forfaitaire de 90 € par personne (non remboursable par l'assurance).

Entre 60 et 30 jours: 50% du prix du séjour.

A moins de 30 jours: 100% du prix du séjour.

Prestations aériennes / ferroviaires:

Sauf conditions spéciales des transporteurs, pour toute annulation entre la confirmation d'inscription et la date de départ: indemnité de 100% du prix des prestations.

Important:

- Sont assimilés au cas « annulation de la part du client » avec les frais indiqués ci-dessus:

La non signature du contrat, le non-paiement du solde à l'échéance, la non fourniture de l'attestation d'assurance, l'exclusion (pour comportement dommageable au bon déroulement du séjour, condition physique et/ou niveau insuffisant par rapport au niveau requis), la non présentation ou retard à l'heure et au lieu de rendez-vous pour motif personnel ou défaillance du/des transporteur(s), l'abandon de votre part en cours de séjour, tout changement de dates de séjour de la part du client.

- Les frais de dossier, l'assurance éventuellement souscrite, les transports (sauf conditions spéciales des compagnies): ne sont pas remboursables.

TARIFS À PARTIR DU 08/11/2021

**RÉDUCTION TRIBU* :
- 15% SUR LA PRIME TOTALE**

- Durée de séjour : 60 jours max,
- Territorialité : monde entier,
- 9 personnes maximum,
- Pas de limite d'âge,
- L'assurance annulation doit être souscrite lors de l'achat du séjour,
- Impossibilité de souscrire l'assurance CAP Annulation, ou la garantie annulation de CAP Sécurité, à moins de 10 jours du départ.

*Tribu : de 3 à 9 personnes inscrites sur le même contrat.

**Seule la garantie annulation est acquise



Tarifs

PRIX DU VOYAGE/ PERS	PRIMES TTC/ PERS CAP SÉCURITÉ	PRIMES TTC/ PERS CAP ANNULATION**
0 à 300€	24 €	18 €
301 à 600€	34 €	22 €
601 à 900€	47 €	30 €
901 à 1 300€	58 €	39 €
1 301 à 1 600€	79 €	52 €
1 601 à 2 500€	96 €	70 €
2 501 à 3 500€	122 €	82 €
3 501 à 4 500€	164 €	108 €
4 501 à 6 000€	205 €	124 €
6 001 à 8 000€	272 €	174 €
Option Départ Impossible	+ 17 €	-
Option Révision des prix	+ 26 €	-
Option Catastrophe Naturelle & Attentat	+ 14 €	+ 14 €



VOTRE CONTACT CHEZ CHAPKA

Besoin d'information ou de conseil sur nos contrats ?

· Interlocuteur technique, modification de contrat, annulation, questions pratiques, contactez Sabrina Amar et Rachida Oubennour au **0174 85 50 51** ou par email helpdesk.chapka@aon.com



CAP PROTECTION VOYAGE

Deux solutions d'assurance voyage pour vos clients.

CAP SÉCURITÉ N° 22 43 703

Cap Sécurité couvre vos clients pour tous évènements inattendus (problème de santé, accident, vol, annulation, retour anticipé, etc...). Toutes les garanties indispensables à un voyage serein dans un seul package.

En option : La garantie «départ impossible», la garantie «Révision des prix» et la garantie annulation en cas de catastrophe naturelle et attentat.

CAP ANNULATION N° 22 43 704

L'ANNULATION TOUTES CAUSES JUSTIFIÉES

Cap Annulation remboursera à vos clients les frais d'annulation et couvre pour "tout évènement soudain, imprévisible, indépendant de la volonté du client et justifié".

En option : la garantie annulation en cas de catastrophe naturelle et attentat.

BÉNÉFICES CLIENTS :



NOUVEAUTÉ : LA TÉLÉCONSULTATION MÉDICALE



ANNULATION EN TOUTES CAUSES JUSTIFIÉES

- **La simplicité** : réception de tous les documents immédiatement par email
- **La réactivité** : attestation d'assurance immédiate par email
- **La sécurité** : Axa Assistance 24/24 et 7/7 dans toutes les langues
- **La transparence** : tarifs et garanties claires.



DES GARANTIES EXCLUSIVES & COMPLÈTES AVEC CHAPKA

- **Une garantie annulation complète** : Assurance annulation
- Voyage de compensation en cas de rapatriement médical
- RC Locative pour les clients locataires d'un hébergement de vacances.



DES GARANTIES COVID

EN ANNULATION

- en cas de contraction du Covid-19 avant le départ, par l'assuré ou par l'un de ses proches;
- en cas de mise en quarantaine de l'assuré avant le départ;
- en cas de refus d'embarquement de l'assuré au moment du départ, à la suite d'un contrôle thermique mis en place par les autorités ou le transporteur.

EN ASSISTANCE (Cap Sécurité uniquement)

- la prise en charge des frais médicaux en cas de contraction du Covid-19 à destination;
- le rapatriement médical de l'assuré en cas de contraction du Covid-19 à destination, si préconisé par le plateau d'assistance;
- la prise en charge d'une partie des frais en cas de retour impossible en cas de perturbation des transports
- la prolongation de séjour de l'assuré sur place, à la suite d'une mise en quarantaine dans le pays de destination en cas de contraction du Covid-19.

TARIFS À PARTIR DU 08/11/2021

**RÉDUCTION TRIBU* :
- 15% SUR LA PRIME TOTALE**

- Durée de séjour : 60 jours max,
- Territorialité : monde entier,
- 9 personnes maximum,
- Pas de limite d'âge,
- L'assurance annulation doit être souscrite lors de l'achat du séjour,
- Impossibilité de souscrire l'assurance CAP Annulation, ou la garantie annulation de CAP Sécurité, à moins de 10 jours du départ.

*Tribu : de 3 à 9 personnes inscrites sur le même contrat.

**Seule la garantie annulation est acquise



Tarifs

PRIX DU VOYAGE/ PERS	PRIMES TTC/ PERS CAP SÉCURITÉ	PRIMES TTC/ PERS CAP ANNULATION**
0 à 300€	24 €	18 €
301 à 600€	34 €	22 €
601 à 900€	47 €	30 €
901 à 1 300€	58 €	39 €
1 301 à 1 600€	79 €	52 €
1 601 à 2 500€	96 €	70 €
2 501 à 3 500€	122 €	82 €
3 501 à 4 500€	164 €	108 €
4 501 à 6 000€	205 €	124 €
6 001 à 8 000€	272 €	174 €
Option Départ Impossible	+ 17 €	-
Option Révision des prix	+ 26 €	-
Option Catastrophe Naturelle & Attentat	+ 14 €	+ 14 €



VOTRE CONTACT CHEZ CHAPKA

Besoin d'information ou de conseil sur nos contrats ?

· Interlocuteur technique, modification de contrat, annulation, questions pratiques, contactez Sabrina Amar et Rachida Oubennour au **01 74 85 50 51** ou par email helpdesk.chapka@aon.com

· Interlocuteur commercial, contactez Suzanna ANDRADE au **06 15 92 81 42** ou par email suzanna.andrade@aon.com



TABLEAU DES GARANTIES

CAP SÉCURITÉ N° 22 43 703 / CAP ANNULATION N° 22 43 704

GARANTIES	MONTANTS ET PLAFONDS
ASSURANCE ANNULATION	
Assurance Annulation *	Maximum par personne : 8 000 € Maximum par événement : 40 000 €
Franchise annulation pour accident décès	50 € par personne
Franchise annulation périls dénommés	75 € par personne
Franchise annulation toutes causes justifiées	20% du montant du sinistre - minimum 75 € par personne
Franchise Option annulation attentat et catastrophe naturelle	20% du montant du sinistre - minimum 75 € par personne
RETARD D'AVION	
Retard d'avion	31 € maximum par personne/par heure de retard
- Franchise vol régulier : 3H de retard	- Maximum par personne : 152 €
- Franchise vol charter : 6H de retard	- Maximum par événement : 762 €
ASSISTANCE 24/24	
Rapatriement médical	Frais réels
Envoi d'un médecin sur place	Frais réels
Immobilisation sur place	100 € par jour et maximum 10 jours
Visite d'un proche	100 € par jour et maximum 10 jours
Retour au domicile ou poursuite du voyage après consolidation	Frais de transport aller-retour
Prise en charge des frais d'hôtel	100€ par jour et maximum 10 jours
Rapatriement en cas de décès	Frais réels
Prise en charge des frais de cercueil	2 300€
Retour anticipé	Billet retour ou billet aller-retour
Retour impossible en cas de perturbation des transports : Prolongation de séjour ou frais de transport supplémentaires	Maximum 1 000€ par personne
Frais de recherche et de secours	2 000 € maximum par personne
Avance de caution pénale à l'étranger	Maximum 15 245 €
Frais d'avocat à l'étranger	Maximum 3 049 €
FRAIS MÉDICAUX À L'ÉTRANGER	
Frais médicaux à l'étranger	
- Asie, Australie, Canada, USA, Nouvelle Zélande	- 152 450 € maximum par personne
- Reste du Monde	- 76 225 € maximum par personne
- Soins dentaires d'urgence	- 300 € maximum par personne
- Franchise	- 75 € par dossier

ASSURANCE BAGAGES	
Assurance Bagages	2 000 € maximum par personne 10 000 € maximum par événement
- Objet Précieux / valeur	- Limités à 50% du maximum par personne
- Franchise	- 75 € par dossier
Retard de livraison Bagages	152 € maximum par personne 762 € maximum par événement
RESPONSABILITÉ CIVILE	
Assurance responsabilité Civile vie privée	
Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus dont :	4 500 000 € par sinistre
- Dommages corporels autres que ceux survenus aux USA / Canada	4 500 000 € par sinistre
- Dommages corporels survenus aux USA / Canada	- 1 000 000 € par sinistre
- Dommages matériels et immatériels consécutifs	- 45 000 € par sinistre avec une franchise de 150 €
Responsabilité civile locative	
- Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus causés aux biens immobiliers et mobiliers objet du contrat de location.	500 000 € par sinistre avec une franchise de 500 €
- Dont dommages causés aux biens mobiliers listés dans l'inventaire joint au contrat de location	10 000 € par sinistre avec une franchise de 500 €
Défense et recours	20 000 € par litige avec un seuil d'intervention à 380 €
INDIVIDUELLE ACCIDENT	
Assurance Individuelle accident	
- DC et IP (Pers de + de 16 ans et de - 70 ans)	- 20 000 € par personne
- DC et IP (Pers de - de 16 ans et + de 70 ans)	- 8 000 € par personne
VOYAGE DE COMPENSATION	
Voyages de Compensation	Même valeur que le voyage initial
INTERRUPTION DE VOYAGE	
Assurance «interruption de voyage», Prestations non utilisées	7 000 € par personne, 29 000 € par événement





TABLEAU DES GARANTIES

CAP SÉCURITÉ N° 22 43 703 / CAP ANNULATION N° 22 43 704

GARANTIES	MONTANTS ET PLAFONDS
ASSURANCE ANNULATION	
Assurance Annulation *	Maximum par personne : 8 000 € Maximum par événement : 40 000 €
Franchise annulation pour accident décès	50 € par personne
Franchise annulation périls dénommés	75 € par personne
Franchise annulation toutes causes justifiées	20% du montant du sinistre - minimum 75 € par personne
Franchise Option annulation attentat et catastrophe naturelle	20% du montant du sinistre - minimum 75 € par personne
RETARD D'AVION	
Retard d'avion	31 € maximum par personne/par heure de retard
- Franchise vol régulier : 3H de retard	- Maximum par personne : 152 €
- Franchise vol charter : 6H de retard	- Maximum par événement : 762 €
ASSISTANCE 24/24	
Rapatriement médical	Frais réels
Envoi d'un médecin sur place	Frais réels
Immobilisation sur place	100 € par jour et maximum 10 jours
Visite d'un proche	100 € par jour et maximum 10 jours
Retour au domicile ou poursuite du voyage après consolidation	Frais de transport aller-retour
Prise en charge des frais d'hôtel	100€ par jour et maximum 10 jours
Rapatriement en cas de décès	Frais réels
Prise en charge des frais de cercueil	2 300€
Retour anticipé	Billet retour ou billet aller-retour
Retour impossible en cas de perturbation des transports : Prolongation de séjour ou frais de transport supplémentaires	Maximum 1 000€ par personne
Frais de recherche et de secours	2 000 € maximum par personne
Avance de caution pénale à l'étranger	Maximum 15 245 €
Frais d'avocat à l'étranger	Maximum 3 049 €
FRAIS MÉDICAUX À L'ÉTRANGER	
Frais médicaux à l'étranger	
- Asie, Australie, Canada, USA, Nouvelle Zélande	- 152 450 € maximum par personne
- Reste du Monde	- 76 225 € maximum par personne
- Soins dentaires d'urgence	- 300 € maximum par personne
- Franchise	- 75 € par dossier

ASSURANCE BAGAGES	
Assurance Bagages	2 000 € maximum par personne 10 000 € maximum par événement
- Objet Précieux / valeur	- Limités à 50% du maximum par personne
- Franchise	- 75 € par dossier
Retard de livraison Bagages	152 € maximum par personne 762 € maximum par événement
RESPONSABILITÉ CIVILE	
Assurance responsabilité Civile vie privée	
Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus dont :	4 500 000 € par sinistre
- Dommages corporels autres que ceux survenus aux USA / Canada	4 500 000 € par sinistre
- Dommages corporels survenus aux USA / Canada	- 1 000 000 € par sinistre
- Dommages matériels et immatériels consécutifs	- 45 000 € par sinistre avec une franchise de 150 €
Responsabilité civile locative	
- Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus causés aux biens immobiliers et mobiliers objet du contrat de location.	500 000 € par sinistre avec une franchise de 500 €
- Dont dommages causés aux biens mobiliers listés dans l'inventaire joint au contrat de location	10 000 € par sinistre avec une franchise de 500 €
Défense et recours	20 000 € par litige avec un seuil d'intervention à 380 €
INDIVIDUELLE ACCIDENT	
Assurance Individuelle accident	
- DC et IP (Pers de + de 16 ans et de - 70 ans)	- 20 000 € par personne
- DC et IP (Pers de - de 16 ans et + de 70 ans)	- 8 000 € par personne
VOYAGE DE COMPENSATION	
Voyages de Compensation	Même valeur que le voyage initial
INTERRUPTION DE VOYAGE	
Assurance «interruption de voyage», Prestations non utilisées	7 000 € par personne, 29 000 € par événement

